



ASSEMBLEE GENERALE DE L'UFR-FO

L'Assemblée Générale de l'Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière rappelle que l'UFR - FO fait partie intégrante de la Fédération Générale des Fonctionnaires FO.

L'UFR - FO a pour vocation de défendre les intérêts des pensionnés de la Fonction Publique de l'Etat, elle s'inscrit en totale solidarité avec la FGF – FO pour la défense du statut général de la Fonction Publique et des statuts particuliers.

L'Assemblée Générale rappelle que le Code des Pensions Civiles et Militaires en est un des piliers et reste la référence à laquelle il ne doit en aucun cas être porté atteinte.

★ ★ ★

L'Assemblée Générale soutient la FGF – FO dans son combat opiniâtre contre les différentes réformes ou projets en cours visant à démanteler la Fonction Publique, à supprimer de fait tout dialogue social, à précariser encore davantage les fonctionnaires déjà pénalisés dans leur rémunération et, pour finir, porter une atteinte grave à la notion de service public, un des fondamentaux de notre tradition républicaine.

Elle apporte son fidèle soutien aux revendications portées par les 3 versants de la Fonction Publique.

★ ★ ★

Pour la défense des pensionnés de la FONCTION PUBLIQUE et de l'ensemble des retraités FORCE OUVRIERE

Les pensionnés de la Fonction Publique réaffirment leur totale solidarité avec l'ensemble des retraités FORCE OUVRIERE.

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO apporte son soutien à la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière ainsi qu'à l'Union Confédérale des Retraités FO à laquelle elle est rattachée par le biais des syndicats nationaux et de leurs fédérations qu'elle regroupe.

★ ★ ★

L'UFR – FO réaffirme avec force que l'adhésion à un syndicat national FORCE OUVRIERE reste la règle nécessaire et incontournable pour consolider la position de notre organisation syndicale. C'est la base du syndicalisme pour assurer sa juste cohésion.

L'UFR – FO a vocation pour regrouper les retraités des syndicats et des fédérations qui adhèrent à la FGF – FO. Elle se doit d'assurer la représentativité des pensionnés de la Fonction publique, de défendre leurs spécificités et de porter leurs revendications.

★ ★ ★

LA CHARTE REVENDICATIVE

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO rappelle que les fonctionnaires ne perçoivent pas une retraite mais sont bénéficiaires d'une pension, que celle-ci figure au budget de l'Etat dans la rubrique "Grand Livre de la Dette Publique". La pension n'est ni une prestation sociale ni une variable d'ajustement.

L'Assemblée Générale réaffirme sa revendication pour l'indexation des pensions sur les traitements, et soutient le combat de la FGF FO pour la revalorisation du point d'indice.

Pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat des retraités ne cesse de se dégrader.

Le service statistique des ministères sociaux a publié le 20 mai les éléments chiffrés concernant les retraites en France pour 2019. Le montant des pensions et des retraites continue de baisser.

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO constate que le mode actuel de calcul de la revalorisation des pensions ne tient pas compte de la réalité de la hausse du coût de la vie et notamment des dépenses contraintes.

Elle revendique une augmentation significative de toutes les retraites et pensions au moins à la hauteur de la perte du pouvoir d'achat de 20% depuis 15 ans, et qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC pour une carrière complète.

Elle considère que la revalorisation de 0,4% pour 2021 constitue une véritable provocation à l'encontre des retraités.

L'Assemblée générale de l'UFR - FO

- EXIGE l'annulation immédiate de la hausse de 25 % de la CSG pour tous les pensionnés.
- EXIGE la suppression de la fiscalisation des majorations de pensions accordée aux pensionnés ayant élevé au moins trois enfants.
- EXIGE le rétablissement de la demi-part fiscale pour les veufs et veuves et les parents isolés ayant élevés seul un enfant pendant moins de 5 ans.
- EXIGE la suppression de la contribution additionnelle de solidarité (CASA) de 0,3% acquittée depuis le 1er avril 2013 par tous les retraités imposables pour financer le coût de la prise en charge de la perte d'autonomie mais détournée de son objet depuis ses origines.
- EXIGE le maintien et l'amélioration des droits aux pensions de réversion.
- RECLAME que la majoration de cherté de vie accordée aux actifs dans tous les départements et territoires d'Outre-Mer soit également attribuée aux retraités de la Fonction Publique de ces départements et territoires.
-

Perte d'autonomie

L'UFR-FO a, de longues dates, milité activement et sans relâche par tous les moyens de communication dont elle disposait et auprès des instances gouvernementales pour la création d'un cinquième risque "perte d'autonomie"

L'assemblée générale considère, sans aucune ambiguïté, que ce risque doit être géré et financé par la Sécurité Sociale dans la branche maladie, auquel il se rattache naturellement et ce, quel que soit l'âge.

Le risque « perte d'autonomie » doit être financé par une cotisation universelle.

Or, la loi organique du 7 août 2020 porte les prémices d'un démantèlement de la Sécurité Sociale et de la substitution de l'impôt à la cotisation.

L'assemblée générale :

- demande une meilleure prise en compte de la situation des aidants familiaux, notamment retraités qui ne connaissent pas leurs droits faute d'information et qui, de toute façon, ne peuvent en bénéficier pour beaucoup d'entre eux en raison des critères d'éligibilité très restrictifs,
- Affirme que la société a le devoir de protéger ses aînés. Le gouvernement doit assurer sa responsabilité et apporter les moyens d'un réel soutien tant financier que psychologique aux personnes aidantes, souvent elles-mêmes âgées et de santé précaire
-

Action sociale

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO réitère ses revendications maintes fois exprimées notamment lors de ses audiences auprès du gouvernement à savoir :

- Prendre en compte les attentes des retraités dans les instances consultatives de la CIAS et des SRIAS,
- Organiser une information annuelle des pensionnés sur leurs droits dans le domaine social,
- Obtenir un droit amélioré pour bénéficier d'un logement social,
- Rétablir l'Aide à l'Amélioration de l'Habitat (AAH),
- Attribuer une aide-ménagère à domicile en cas d'incapacité temporaire,
- Ouvrir aux retraités le bénéfice du CESU subventionné pour les emplois à domicile notamment,
- Faciliter l'accès des fonctionnaires retraités dans les EHPAD financés tout ou partie par leurs mutuelles.

S'agissant de la **RESTAURATION**, il est inacceptable que les retraités qui ont accès aux restaurants administratifs, et étaient éligibles à la subvention de leurs ministères d'origine, ne puissent continuer à en bénéficier alors que leurs ressources sont inférieures à leurs revenus d'activité.

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO **DEMANDE** instamment le rétablissement de cette aide financière pour les retraités qui en bénéficiaient.

Complémentaire Santé

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les retraités de la Fonction Publique sont inscrits dans le cadre de l'ordonnance pour la négociation et la conclusion d'un contrat de protection sociale complémentaire collectif pour les trois versants de la Fonction Publique

CEPENDANT

Les retraités ne doivent pas se trouver lésés par le découplage des garanties santé et prévoyance sachant que sur la prévoyance précisément ils ont financé leurs contrats toute leur carrière.

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO constate que les retraités subissent une double peine :

- la tarification à l'âge génère des hausses de cotisation des mutuelles particulièrement importantes et pénalisantes pour des ménages de retraités dont le pouvoir d'achat est déjà en forte baisse,

ET CE

au mépris de la solidarité intergénérationnelle qui doit rester un des fondamentaux de notre protection sociale.

- L'UFR-FO dénonce l'exclusion des retraités de la participation de l'employeur prévue pour les actifs dans le cadre du contrat collectif.

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO demande un niveau de garanties de qualité qui, en tout état de cause ne doit pas être inférieur aux contrats actuels et ce sans augmentation de la cotisation.

Elle réclame pour les retraités le libre choix de leur mutuelle contractante.

Les restes à charge, les dépassements d'honoraires, les cotisations de complémentaires santé représentent une charge financière de plus en plus lourde qui entraîne de trop nombreux retraités à renoncer aux soins de santé au moment où ils en ont le plus besoin.

L'Assemblée Générale de L'UFR-FO réitère sa revendication exprimée depuis plusieurs années déjà d'une réduction fiscale ou d'un crédit d'impôt équivalant au montant des cotisations de leur couverture complémentaire santé.

Elle souligne avec force que cette revendication va dans le sens du rétablissement d'une véritable équité entre actifs et retraités au regard de la charge des dépenses de santé.

EHPAD

L'UFR-FO dénonce depuis des années la situation catastrophique des EHPAD. Le manque flagrant de personnel qualifié entraîne un malaise chez les soignants et de la maltraitance chez les résidents. Nous exigeons le ratio d'un personnel pour un résident.

Ces politiques purement comptables et déshumanisées sont directement responsables de l'effroyable hécatombe de nos aînés lors de la première vague de pandémie.

L'assemblée générale de l'UFR- FO condamne la politique purement comptable des services de santé, les restructurations et le regroupement des services, qui accentuent la désertification médicale qui touche tous les citoyens mais affecte davantage les personnes âgées pour des raisons de mobilité.

Honorariat

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO réitère sa demande :

- De la délivrance systématique d'une carte de retraité à tout fonctionnaire de l'Etat faisant valoir ses droits à la retraite,
- De l'attribution de l'honorariat à tous les fonctionnaires, tel que le prévoit la loi.

Elle rappelle que le fonctionnaire retraité reste un fonctionnaire rattaché à son statut et qu'il a droit à cette marque de reconnaissance pour les services qu'il a rendus à l'Etat durant toute sa carrière.

Dématérialisation

Toujours plus d'inégalité et moins de service public dans les faits.

Plus qu'une fracture numérique, nous pouvons parler de fracture sociale et même d'une exclusion sociale face au développement contraint du numérique rendant les retraités, en particulier les plus âgés particulièrement vulnérables.

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO interpelle solennellement le gouvernement sur les conséquences néfastes d'une dématérialisation massive des procédures administratives.

Elle considère que le citoyen, l'utilisateur doit avoir le libre choix d'utiliser ou non la procédure dématérialisée.

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO réaffirme son attachement à un service public de proximité et de qualité qu'en toutes circonstances tout citoyen est en droit d'exiger.

ENVIRONNEMENT

L'UFR-FO constate que la dégradation de notre environnement s'accélère. Pour autant nos dirigeants politiques et économiques, n'ont pas pris la mesure du problème.

Les populations les plus touchées par ces politiques environnementales sont celles qui sont les plus défavorisées et les plus vulnérables.

L'assemblée générale de l'UFR-FO estime qu'il ne peut y avoir de différenciation entre politique sociale et politique environnementale. Les deux combats relèvent du même ordre.

Réforme des retraites

La réforme des retraites quelle qu'en soit la présentation, a pour finalité la destruction du Code des pensions civiles et militaires ainsi que du Statut général des fonctionnaires.

Les retraités d'aujourd'hui et de demain sont tous concernés et la réforme ne sera pas sans conséquence sur les pensions de réversion.

C'EST POURQUOI

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO EXIGE l'abandon par le gouvernement de la réforme des retraites et elle se situe en totale solidarité avec l'ensemble des salariés du secteur public comme du secteur privé dans ce combat.

★ ★ ★

L'Assemblée Générale de l'UFR – FO demande que ces revendications soient portées et défendues au niveau fédéral et confédéral.

Elle invite tous les pensionnés de la Fonction Publique militants FORCE OUVRIERE à se mobiliser afin de faire triompher nos légitimes revendications.